

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2018

Date convocation : 29 janvier 2018

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

L'an deux mille dix-huit, le deux février, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Jean-Bernard, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : ANDRE Jean-Bernard, RANC Christophe, PEYTAVIN Martine, DIET Sylvie, RICHARD Jean-Paul, JAFFUER Christophe, FERRIER Jacky, MARCON Véronique

Absents excusés : Michel PEYTAVIN et MAURIN Gérard

Pouvoir : Michel PEYTAVIN a donné pouvoir à J.P. RICHARD

Mr FERRIER Jacky a été élu secrétaire de séance

01-2018 : Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé de Lozère Energie

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BERTONE pour présenter les démarches de **Lozère énergie** pour les particuliers et les collectivités. Il l'invite ensuite à faire un rapport de ses visites dans les deux appartements communaux qui se libèrent en début d'année.

Les conclusions sont les suivantes :

- Pour l'appartement « VICAIRIE » : **Note Globale : 4.1/10**

Note Générale	Poste concerné	Conseils
4.8/10	Enveloppe	Isoler le plancher de la cuisine Doublage partiel de la cuisine à refaire
3.5/10	Chauffage	Installation de régulateurs / programmeur
5/10	Eau Chaude	RAS
3/10	Electricité	Ventilation à ajouter

L'estimation des changements est la suivante : entre 3 600 € et 3 700 €

- Pour l'appartement « RICHARD » : **Note Globale : 5.9/10**

Note Générale	Poste concerné	Conseils
6.5/10	Enveloppe	Baie vitrée à remplacer et habillage caisson volet roulant
6/10	Chauffage	Chaudière mal réglée
5/10	Eau Chaude	RAS
6/10	Electricité	Entrées d'air à revoir pour poêle à bois

L'estimation des changements est la suivante : 9 300 € (compris : le poêle à granulés)

Monsieur Le Maire,

- FAIT** lecture du projet de convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé, convention entre la Commune de Mende et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Lozère (ALEC) – Lozère Energie. Le service de Conseil en Energie Partagé comprend :
 - un travail sur le patrimoine existant : bâtiments, éclairage public (réalisation de bilans énergétiques...)
 - un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée (mise en place d'un programme pluriannuel d'actions, appui pour les demandes de subventions, suivi des consommations et des dépenses...)
 - un accompagnement du changement des comportements (animation d'actions de sensibilisation)

Compte tenu du fait que la commune a besoin de conseils et d'accompagnements dans la gestion énergétique de son patrimoine actuel et à venir, le Maire :

- **DEMANDE** l'autorisation au conseil de signer la convention de 3 ans dont la cotisation est fixée annuellement à 1,50 € par habitant soit pour la commune à 348 €/an.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- ▷ **Approuve** les conditions de cette convention,
- ▷ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion avec ALEC – Lozère Energie ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Les référents sont les suivants : Mr JAFFUER C, Mr RANC C. et Mr ANDRE J.B.

Le CM décide de reporter l'achat du poêle.

02-2018 : Demande de subvention pour promenade piétons

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 00 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet de promenade piétonne au Beyrac. Il présente à nouveau au conseil les devis et plans réalisés.

Les travaux qui devront être réalisés sont les suivants :

- Chantier et maçonnerie : 25 122 € HT
- Eclairage public : 3 371.30 €

Le cout total des travaux à réaliser est estimé à 28 493.30 € HT.

Le Plan de financement serait le suivant :

- Subvention de l'Etat (DETR) 60 %.....17 095.98 €
- Fonds propres de la Commune 40 %.....11 397.32 €
- Soit TOTAL HT.....28 793.30 €

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- ▷ **Approuve** ce projet et décide de le réaliser
- ▷ **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus
- ▷ **Charge** le maire de choisir le modèle le plus adéquat aux besoins de la commune
- ▷ **Sollicite** auprès de l'Etat la subvention DETR prévue pour ce projet
- ▷ **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet

Les travaux sont subordonnés à l'obtention de la subvention. Une aide de 20 % a été demandée en montant le dossier des contrats territoriaux.

03-2018 : Demande de subventions Aménagements du Village et du Mas Renouard

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du Bourg et du Mas Renouard. Il présente à nouveau au conseil les devis et plans réalisés.

Les coûts liés à ce projet sont les suivants :

- Acquisition terrain et frais d'acquisition ... 12 000,00 €
- Aménagement village 218 063.75 €
- Aménagement du Mas Renouard25 883.50 €

Le cout total des travaux à réaliser est estimé à 255 947.25 € HT.

Le Montant subventionnable pour la DETR est le suivant : 220 622.25 €

Le Plan de financement serait le suivant :

- Subvention de l'Etat (DETR) soit 49 %..... 124 757.80 €
- Fonds propres de la Commune soit 20 %.....51 189.45 €
- Région soit 23 %.....60 000 €
- TDIL soit 8%20 000 €
- Soit TOTAL HT.....255 947.25 €

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- ▷ **Approuve** ce projet et décide de le réaliser
- ▷ **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus
- ▷ **Charge** le maire de choisir le modèle le plus adéquat aux besoins de la commune
- ▷ **Sollicite** auprès de des organismes compétents les subventions prévues pour ce projet
- ▷ **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet

04-2018 : Frais liés au fonctionnement du secrétariat

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Les frais communs liés au fonctionnement du secrétariat sur les trois communes suivantes : Allenc, Chadenet et Sainte Hélène seront à répartir sur les trois communes de la façon suivantes :

ALLENC	50%
CHADENET	25%
SAINTE HELENE	25%

La commune sera habilitée à émettre des titres auprès des autres communes à hauteur du pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus pour les frais engagés en commun.

La commune sera habilitée à émettre des titres auprès des autres communes à hauteur des frais engagés pour leurs papier d'état civil et les consommables bureau.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- **Approuve** cette répartition des frais communs,
- **Approuve** la facturation des frais de secrétariat pour le compte de la commune d'Allenc,
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour appliquer cette répartition des frais aux communes de Chadenet et Sainte Hélène

05-2018 : Rémunération de l'agent recenseur

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DIET Sylvie, coordonnateur communale du recensement d'Allenc cette année qui fait un point sur le recensement en cours.

Monsieur le Maire propose de convenir d'un montant de rémunération pour l'agent recenseur Mr Philémon ASSANT.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- **Statue** sur une somme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour appliquer cette décision

06-2018 : Participation des demandeurs pour déplacement ou pose de compteurs d'eau

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Vu la délibération du 18 septembre 2015,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 septembre 2015, fixant les tarifs de raccordement au réseau d'eau potable et donne les tarifs appliqués depuis 29 septembre 2011. Quelques modifications sont à apportées à la délibération de 2015, comme suit :

Branchement au réseau Public EAU POTABLE	
	Montant
Participation du demandeur pour branchement - tronçon inférieur à 10 m (forfait)	1000,00 €
Participation du demandeur pour extension de réseau au-delà de 10 mètres du réseau public :	
- tronçon entre 10 m et 150 m	75 % du coût des travaux
- tronçon au-delà de 150 m	100 % du coût des travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier ces tarifs et de les fixer, à compter du 02 février 2018 comme suit :
- **Participation du demandeur pour raccordement au réseau d'eau : 1000 € ainsi qu'une participation du demandeur pour extension entre 10m et 150 m : 75 % des coûts des travaux et au-delà de 150m : 100% des coûts des travaux**
Celle-ci inclus : la pose d'un regard, d'une vanne, d'un compteur et d'un robinet d'arrêt en limite de propriété.
- **Déplacement du compteur sur conduite existante (à la demande du propriétaire) : 650 €**
Celle-ci inclus : la pose d'un compteur et d'un robinet d'arrêt en limite de propriété.

07-2018 : Dossier Acquisition de matériel de déneigement

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Vu la délibération du 10 février 2017 ;

Monsieur le Maire évoque le dossier d'acquisition d'un chasse neige validé par le conseil municipal par délibération le 10 février 2017. A cette occasion, le conseil municipal avait donné son accord pour une demande de DETR.

Monsieur le Maire indique que ce dossier a été retenu et que la commune a obtenu l'aide DETR pour ce projet.

Il demande l'autorisation au conseil municipal de convoquer la commission d'appel d'offre pour définir les besoins et démarrer ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à commencer les démarches concernant le projet d'acquisition de matériel de déneigement
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à convoquer la Commission d'Appel d'Offre pour ce projet

08-2018 : Subvention voyage scolaire école de BAGNOLS LES BAINS

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des enseignants de l'école Marthe et Pierrette DUPEYRON concernant le voyage scolaire de 2017/2018.

Dans ce courrier, les enseignants demandent une subvention de 66 € par enfants à la commune.

La commune d'Allenc compte 8 élèves concernés par ce projet, soit une subvention totale de 528 €.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil approuve cette décision à l'unanimité et, en conséquence, accepte de voter la subvention de 528 €.

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

⊙ Questions diverses

→ **Demande de participation pour création d'un bureau de financement de recrutement d'un médecin** : Mr le Maire fait le retour de la réunion à Châteauneuf concernant ce sujet. Plusieurs établissements et collectivités se regroupent afin de réunir des fonds pour payer le recrutement d'un médecin. Il manque 8 000 ou 9000 € à financer sur une dizaine de communes, il leur est demandé 5 € par habitant. Mr RANC C. intervient afin d'indiquer que l'association ALUMPS fait cette prestation à moindre cout. Le point est donc reporté le temps que Mr le Maire fasse remonter cette information aux initiateurs de la demande.

→ **Recrutement Elodie MAZEL** : Mr le Maire informe le CM que Mme MAZEL Elodie arrive sr le poste de secrétariat de la commune le 19/02/2018

→ Monsieur le Maire présente la **facture du transport d'eau** de cet été d'un montant de 1 248 € (rappel : ce transport d'eau a été obligatoire suite à la sécheresse 2017)

→ Un conseiller fait remonter à Mr le Maire qu'une nouvelle **coupure d'eau à été constatée à l'Altaret** la veille du CM (01/02/2018)

M. le Maire clos la séance à 22h45

FIN